

UNIVERSITE LYON II

U.E.R. INSTITUT DE FORMATION
AUX PRATIQUES PSYCHOLOGIQUES,
SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

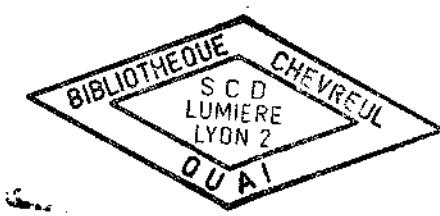
**La Formation des Enseignants
du Fondamental 1er Degré et les Objectifs
de l'Ecole du Peuple**

EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

T H E S E

pour le Doctorat de 3^e Cycle en Sciences de l'Education

631641



1986

Présentée par :
Philippe MINGUI
sous la direction du Professeur
Guy AVANZINI
Professeur à l'Université Lyon II
Directeur du Laboratoire
de Pédagogie Expérimentale

H A B L E L E S / / / A T I E R E S

	<u>Pages</u>
1- <u>INTRODUCTION</u> :	2
• Problématique du sujet	9
• Hypothèse et objectifs poursuivis.....	11
• Présentation rapide de la méthodologie de recherche.....	13
• Plan de travail.....	15
II - <u>Première partie</u> : Evolution historique dela formation des maîtres du Fondamental Premier Degré et réforme du système scolaire en République Populaire du Congo	16
• <u>Chapitre 1.</u> <u>DU DEBUT DE LA SCOLARISATION A L'INDEPENDANCE NATIONALE</u>	
1.1-1 modalités de recrutement et modèles de formation de maîtres à l'époque considérée.....	17
1.1-2 Les conditions d'accès au grade de moniteurs connaissent des changements successifs.....	21
1.1-3 Formation des Instituteurs indigènes et modifications des textes régissant les moniteurs de l'enseignement privé.....	29
1.1-4 Structures et modèles de formation de maîtres	31
<u>CONCLUSION</u>	55
• <u>Chapitre 2.</u> <u>DE L'ANNEE DE L'INDEPENDANCE (1960) A NOS JOURS</u>	
1.2-1 Cours normal de formation professionnelle d'élèves-maîtres.....	56

1.2-2	Concours d'entrée dans les écoles normales-cours normaux et concours professionnels directs.....	59
1.2-3	Création des écoles normales au Congo et transformation des collèges normaux en écoles normales d'instituteurs.....	61
1.2-4	La durée d'études dans les écoles normales varie selon les cas.....	64
1.2-5	Recrutement de volontaires de l'éducation.....	66
1.2-6	Ouverture du centre de perfectionnement de maîtres à Brazzaville.....	69
1.2-7	Ecole normale d'instituteurs de Brazzaville....	80
1.2-8	L'Ecole du Peuple.....	82
1.2-9	Objectifs de l'Ecole du Peuple.....	85
III - <u>DEUXIEME PARTIE</u>	Opinions, perceptions, attitudes, expériences des enquêtés sur la formation et le recyclage des maîtres du Fondamental Premier Degré en République Populaire du Congo, et pratique pédagogique observée chez un certain nombre d'instituteurs.....	97
	<u>Chapitre 1 METHODOLOGIE D'ENQUÊTE</u>	98
11.1-1	choix de personnes retenues	98
11.1-2	méthodes.....	101
11.1-3	Technique d'enquête	100
11.1-4	l'observation	114
11.1-5	Administration du questionnaire définitif.....	115
11.1-6	modalités de dépouillement des réponses... ... reçues.....	115
11.1-7	Technique et conclusion.....	116

Chapitre 11. LES PROFESSEURS DES ECOLES NORMALES ET LA FORMATION DES MAITRES.

11.2-1	Les programmes.....	117
11.2-2	Les méthodes d'enseignement.....	124
11.2-3	La recherche.....	127
11.2-4	Les activités productives.....	128
11.2-5	Les contacts organisés des élèves-maîtres avec l'environnement.....	129
11.2-6	Les stages pratiques	129
11.2-7	La discipline	131
11.2-8	Les rapports avec les élèves	132
11.2-9	L'animation culturelle et sportive	133
11.2-10	L'examen de sortie.....	134

Chapitre 111 LES ELEVES DES ECOLES NORMALES ET LEURS FORMATION

11.3-1	L'ensemble de la formation	137
11.3-2	Les méthodes d'enseignement.....	141
11.3-3	Les méthodes d'enseignement.....	145
11.3-4	La compétence des professeurs.....	146

Chapitre 4 LES INSPECTEURS CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DIRECTEURS D'ECOLES ET L'ENCADREMENT DES MAITRES EN COURS D'EMPLOI.....149

11.4-1	La conception de l'encadrement.....	149
11.4-2	L'animation culturelle, sportive et autre	152
11.4-3	L'animation pédagogique.....	153
11.4-4	La contribution des directeurs au perfectionnement des maîtres placés sous leur contrôle....	164

Chapitre 5. LE PERSONNEL ENSEIGNANT FACE A L'ENCADREMENT REÇU DANS LES ECOLES ET AU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES (CPM).....168

11.5-1 L'appréciation de l'encadrement reçu.....	168
11.5-2 La formule actuelle	176
11.5-3 Le personnel d'encadrement.....	179
Synthèse des réponses aux questionnaires.....	182
<u>Chapitre 7 : PRATIQUE PEDAGOGIQUE OBSERVE CHEZ UN CERTAIN NOMBRE D'INSTITUTEURS.....</u>	<u>187</u>
11.7-1 Langage au CP	188
11.7-2 Lecture au CP.....	189
11.7-3 Calcul au CP.....	191
11.7-4 grammaire au CE.....	192
11.7-5 système métrique au C.E.....	193
11.7-6 Elocution	194
11.7-7 Leçon de choses au CM.....	194
11.7-8 Géométrie au CM	194
11.7-9 Lecture au CI, CM.....	195
11.7-10 Histo gra au CM.....	195
11.7-11 Géographie au CM.....	196
<u>TROISIEME PARTIE : REFLEXION SUR LA SCOLARISATION ET L'ECOLE DU PEUPLE AU CONGO ET STRATEGIE NOUVELLE DE LA FORMATION DES MAITRES.</u>	<u>200</u>
<u>Chapitre 1. LA SCOLARISATION AU CONGO, SON SENS ET SON UTILITE.....</u>	<u>201</u>
<u>Chapitre 2. A PROPOS DE L'ECOLE DU PEUPLE.....</u>	<u>207</u>
<u>Chapitre 3. POUR UNE MEILLEURE FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU FONDAMENTAL PREMIER DEGRE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO... .</u>	<u>213</u>
111.3-1 La formation initiale	216
111.3-2 Méthodes d'enseignement et attitudes à développer chez les élèves maîtres... .	231
111.3-3 Comment appliquer les méthodes actives dans l'enseignement à l'école Normale.....	239

III.3-4	Problèmes que pose l'emploi de méthodes actives.....	241
III.3-5	Conditions de réussite des méthodes active au Congo.....	244
III.3-6	Que doit-on faire d'autre à l'Ecole Normale et quels autres problèmes faut-il résoudre....	245
III.3-7	Formation continue des maîtres du Fondamental Premier Degré en République Populaire du Congo.....	250
III.3-8	Typologie d'encaissement à promouvoir, profil de l'inspecteur souhaité et contenu possible d'une formation de maîtres en cours d'emploi.....	252
	Conclusion générale	289
	Bibliographie	297
	Annexes	308
1	309
2	310
3	311
4	312
5	313
6	315
7	317
8	319
9	321
10	322

INTRODUCTION

Un peu partout dans le monde, les systèmes nationaux de l'éducation sont fréquemment jugés comme ne répondant plus aux attentes des pays concernés. C'est le cas, notamment, des pays africains dont, pour la plupart, les systèmes d'enseignement ne sont adaptés ni aux structures sociales, ni aux traditions, ni aux préoccupations économiques. Cette situation a conduit la République Populaire du Congo à décider, depuis le colloque tenu en 1970 à Brazzaville, d'une réforme hardie de son système d'enseignement, en vue d'élaborer ce que le projet considéré appelle "l'école du peuple".

Des orientations générales sont arrêtées sous forme d'objectifs par ce projet. En gros, l'école du peuple doit établir l'adéquation nécessaire entre la formation et le développement, faire du système d'éducation une école de métiers, assurer une éducation gratuite et démocratique. Elle vise également à faire connaître le patrimoine socio-culturel, économique et politique du pays, aux citoyens qu'elle forme. Elle doit, par ses méthodes d'enseignement, susciter chez les élèves l'esprit critique, et préparer au monde du travail, à l'éducation permanente. Dans ses principes généraux elle proclame entre autre que :

- tout enfant vivant au Congo a droit, sans distinction de race, de sexe, de croyance, à une éducation qui assure le plein développement de ses aptitudes et sa formation civique.

- que l'organisation de l'enseignement est un devoir d'Etat.
- que l'enseignement fondamental de 10 ans, obligatoire pour tous les enfants, est gratuit.

Ces principes sont contenus dans la loi 20/80 du 11/9/80 (1) mais la plupart d'entre eux étaient en

(1)- Loi n° 20/80 du 11/9/1980 portant réorganisation du système éducatif en République Populaire du Congo
J.O. R.P.C. 1980 p. 814 - 819.

application avant même le projet de l'école du peuple au Congo, en tout cas bien avant la parution de la loi susmentionnée.

En effet, peu après l'indépendance de ce pays (1960), la loi 44/61 du 28 Septembre 1961 (1) qui fixe les principes généraux d'organisation de l'enseignement, dit notamment :

ARTICLE 1er : "Tout enfant vivant sur le territoire de la République Populaire du Congo a droit, sans distinction de sexe, de race, de croyance, d'opinion ou de fortune à une éducation qui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques, ainsi que sa formation civique et professionnelle".

ARTICLE 2 : "L'organisation de l'enseignement est un devoir de la nation. Cet enseignement doit dispenser à chaque enfant une formation adaptée à la vie et aux tâches sociales modernes et contribuer à éléver le niveau général de la culture".

ARTICLE 3 : "La fréquentation scolaire est obligatoire de 6 à 16 ans".

ARTICLE 4 : "L'enseignement est gratuit. Pendant la scolarité obligatoire, cette gratuité s'étend aux fournitures scolaires".

C'est donc la mise en œuvre, déjà lointaine, des principes généraux que nous venons d'exposer qui a accentué la généralisation et même, dans une certaine mesure, le développement de l'enseignement au Congo. Cet effort a porté sur toutes les catégories d'enseignement (cf le tableau n° 1, en annexe 1, qui présente l'évolution des effectifs de 1960 à 1981). Pratiquement, les effectifs scolaires ont plus que quadruplé en 21 ans, passant de 102702, en 1960, à 584715 en 1981, soit un accroissement moyen annuel de près de 9 % .

(1) - Loi n° 44/61 du 28/9/1961 fixant les principes généraux d'organisation de l'enseignement au Congo.

Cet effort considérable de formation est digne d'éloge. Car l'élevation du niveau culturel de la population est un devoir à accomplir, un objectif à atteindre ; il est donc légitime. Mais les problèmes rencontrés, ceux qui découlent de cette évolution d'effectifs, de cette généralisation et de ce développement de l'enseignement au Congo sont si importants, si nombreux et si variés que ce pays ne réussit pas à y faire face de manière satisfaisante. Et ces problèmes influent sans conteste sur la qualité de l'enseignement congolais.

Ils sont de tous ordres

L'exploitation d'effectifs à l'école ne coïncide pas, par exemple, avec les conditions requises pour le bon fonctionnement des établissements et la bonne organisation des études au sein de ceux-ci.

La pénurie de bâtiments scolaires oblige à "entasser jusqu'à 225 élèves dans une salle de classe de l'école primaire (Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi et d'autres centres populaires).

- 100 élèves en moyenne dans une classe de collège d'enseignement général
- 80 élèves au lycée (de la seconde en terminale) (1)

Dans beaucoup de classes, à l'école primaire notamment, les élèves s'assètent à même le sol, par manque de table bancs. Les ateliers d'enseignement technique ou de formation professionnelle manquent de l'indispensable outillage, et l'on est contraint de placer parfois 20, 30, 40 élèves autour d'une seule machine (2).

(1) - Direction Régionale de l'Enseignement à Brazzaville.
Rapport de rentrée scolaire 1982 - 1983 p. 8 - 10

(2) - Direction Régionale de l'Enseignement à Brazzaville
"Rapport de rentrée scolaire 1982 - 1983". p. 8 - 10.

Partout, les fournitures scolaires, même le livre de lecture à l'école primaire, constituent une denrée rare, le matériel didactique fait gravement défaut (1). Tout cela contribue aux déperditions scolaires dont le nombre est impressionnant dans l'enseignement congolais.

A certains niveaux, elles sont mêmes dramatiques ; les redoublements par exemple (cf tableau n° 2 en annexe 2) influent sur les effectifs déjà pléthoriques. Des élèves même très âgés se plaisent à allonger démesurément leur scolarité et cela dans un pays où la jeunesse (jusqu'à l'âge de 25 ans) représente déjà 60 % de la population globale (2).

Il faut noter ensuite les nombreux échecs aux examens terminaux :

- Le certificat d'études primaires élémentaires (C.E.P.E.)
- Le Brevet d'études moyennes générales (B.E.M.G.)
- Le brevet d'études moyennes techniques (B.E.M.T.)
- Le baccalauréat
- (C.F. tableau n° 3 en annexe 3 des résultats des examens de 1969 à 1979) .

Mais c'est le personnel enseignant qui pose sans doute le plus de problèmes. Car, depuis l'indépendance, l'enseignement congolais assiste plus ou moins impuissant, à un phénomène qu'il ne réussit pas à endiguer, le départ en masse des instituteurs et professeurs de carrière vers d'autres administrations ou des postes de bureaux. Cela crée un déficit, devenu chronique, accentué, de surcroît, par l'explosion des effectifs. Face aux besoins ressentis en personnel enseignant, l'éducation nationale a dû recourir, de 1971 à 1979, au recrutement des "volontaires de l'éducation" pour l'école primaire et le secondaire 1er cycle. Il s'agit de jeunes gens, titulaires du brevet d'études moyennes générales ou du brevet d'études moyennes techniques, donc issus des classes de 3e et de

(1)- Direction Générale de l'Education Fondamentale.
"Rapport de fin d'année (1982)" p. 6 - 7.

(2)- Rapport Timmar "situation de la main-d'œuvre au Congo
1974 - 1990 p. 1 (Juillet 1980) p. 125.

terminale, à qui l'on confie des classes (de l'école primaire pour les premiers, du premier cycle pour les seconds), sans formation pédagogique préalable. On espérait, bien sûr, que ces jeunes "volontaires" se formeraient sur le "tas", c'est-à-dire en cours d'emploi. De même a-t-on pris l'habitude de verser dans l'enseignement, et d'autorité, souvent contre la volonté des intéressés, les mauvais étudiants renvoyés de l'Université.

On a dû créer également des structures conjoncturelles pour une formation de maîtres en un an : centre de formation des instituteurs de collège d'enseignement général, et l'école normale d'instituteurs de Brazzaville pour ceux du cycle primaire. Le centre de formation des instituteurs de C.E.G. ne reçoit que de bacheliers plus ou moins sélectionnés, tandis que l'école normale d'instituteurs est ouverte, en principe, aux non-bacheliers, bien qu'elle puisse recevoir également des bacheliers de qualité inférieure (appréciation fondée sur les notes obtenues au baccalauréat).

Il faut noter enfin que les stages de recyclage du corps enseignant ne sont organisés que pendant les vacances, et exclusivement pour ceux des instituteurs admis à un concours professionnel, devant donc accéder à une catégorie supérieure. Ces stages portent le nom de "centre de perfectionnement de maîtres" (C.P.M.).

Il convient de signaler aussi que la répartition du personnel enseignant dans les régions ne s'effectue pas sans difficultés. Car le sous-équipement des zones rurales, dû au déséquilibre économique entre les centres urbains et l'arrière pays, et l'enclavement notoire de certaines régions se répercutent sur la carte scolaire, d'une part, et sur le personnel enseignant, d'autre part.

Celui-ci n'accepte pas toujours les affectations proposées, ou même prononcées, pour les régions défavorisées. Lorsqu'il y est envoyé par la force, il n'hésite pas à recourir à tous les moyens capables de l'aider à en changer. Cette situation favorise aussi l'exode rural des élèves et suscite, dans les villes, la création de grands établissements scolaires, aux effectifs pléthoriques, avec un ratio-maître/élèves, classe/élèves très élevé.

Or, la réforme envisagée rend obligatoire la poursuite des études jusqu'en classe de 3^e pour tout enfant congolais. Il y a donc, officiellement, une demande de plus en plus grande, que l'offre (structures, équipement, personnel enseignant) ne peut satisfaire dans les conditions souhaitées et, même, acceptables pour l'ensemble du pays. De plus, les établissements d'enseignement général ont nettement pris le dessus sur ceux du technique ou du professionnel. Ici, le rapport est de 8 à 10% (1). Naturellement, la formation des cadres moyens s'en ressent. Le manque de liaison entre l'enseignement et l'économie fait que les sorties du système ne correspondent pas aux besoins de l'emploi.

Le rapport de J. Timmar et de deux autres consultants de l'Unesco sur la situation de la main-d'œuvre au Congo 1974 - 1990 , reconnaît certains de ces problèmes.

(1) - Source : CONGO-MEN. "Diagnostic global, intégral de l'enseignement au Congo 1980

"La scolarisation de la population est très élevée et même trop élevée. L'on a trouvé même des taux bien au-dessus de 100 %, ce qui indique que la scolarisation joue un rôle de suppléant par rapport à l'emploi, devenu relativement de plus en plus rare en raison de l'exode rural et de la poussée démographique très forte. Cette rareté de la main-d'œuvre en zone rurale est déguisée en partie par l'absorption de la jeunesse par l'école. L'indice statistique de scolarisation du pays est également l'un des plus élevés parmi les pays de l'Afrique et le plus élevé en Afrique Centrale. Cela signifie également un progrès dans l'élargissement du niveau de connaissances à l'échelle nationale. Mais les avantages de l'élargissement de l'éducation sont assez contre-carrés par certains autres aspects de l'éducation. Tout d'abord, l'effectif scolaire est gonflé, en ce sens qu'il absorbe plus de jeunes gens qu'il n'en est capable, d'où, en conséquence, la baisse continue de la qualité de l'enseignement. Il l'est également dans la mesure où la formation qu'il procure n'est pas adaptée aux nécessités du pays. Au lieu de préparer à l'activité productive, il comporte des insuffisances qui aboutissent à aliéner la jeunesse rurale par rapport à son environnement où elle devrait retourner et trouver sa vocation. Ce système contribue donc à accélérer l'exode rural. L'accroissement de l'effectif scolaire apparaît aussi comme le résultat de certains effets de ce même exode rural. Il sert de moyen pour pallier le chômage urbain. Mais ce processus ne peut atténuer celui-ci que provisoirement. Finalement, il refoule la jeunesse au marché du travail, mais avec des prétentions plus élevées, compte-tenu de leurs diplômes. La répartition selon le niveau d'instruction convient à celle d'un pays beaucoup plus développé, ce qui suscite des difficultés dans l'utilisation de la main-d'œuvre" (1).

L'analyse du rapport Timmar confirme celle que nous venons de tenter sur le système éducatif congolais. Pour essayer de résoudre les problèmes posés, il est alloué à l'éducation nationale un budget global qui, depuis 1979, oscille entre 6 et 19 % du budget total (cf le tableau n°4 en annexe 4 du budget de l'éducation nationale depuis 1979). Certes, cela est insuffisant, au regard de tout ce qu'il conviendrait de réaliser. Mais est-il possible de faire bien mieux, dans le seul

(1) - J. TIMMAR "Situation de la main-d'œuvre au Congo

domaine de l'éducation, sans paralyser les autres secteurs de la vie nationale ? D'où la nécessité d'une bonne gestion du système qui sache mettre l'accent sur les facteurs les plus déterminants.

PROBLEMATIQUE DU SUJET

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

L'opinion congolaise ne cesse de dénoncer ce qu'elle appelle "la baisse généralisée de l'enseignement au Congo". On dit que celle-ci se manifeste à tous les niveaux de la vie scolaire et, même, étudiante. Il n'en saurait être autrement, en effet, au regard des problèmes évoqués plus haut, qui entravent forcément le bon fonctionnement du système scolaire. On comprend donc que les plus jeunes élèves notamment, aient de grandes difficultés à maîtriser les disciplines fondamentales comme l'écriture, la lecture, le calcul sous l'influence de ces mauvaises conditions de travail.

Mais nous savons aussi qu'une grande fraction de l'opinion attribue directement cette "baisse" à la formation du corps enseignant, qui ne serait pas assurée correctement depuis quelques bonnes années. En outre, il arrive souvent d'entendre des instituteurs se plaindre de leur encadrement sur le "terrain" et des inspecteurs et conseillers pédagogiques avouer leur découragement au regard de l'enseignement dispensé par les maîtres qu'ils contrôlent. Dans notre cas personnel, nos contacts avec certains instituteurs et les appréciations portées sur les cahiers de nos propres enfants par leurs maîtres respectifs nous amènent parfois à mettre en cause la valeur intellectuelle et professionnelle des enseignants concernés.

Enfin cela ne veut pas dire que les élèves eux-mêmes soient irréprochables dans la situation congolaise. Ils ont certainement une part de responsabilité car ils ne fournissent

pas toujours les efforts qu'il conviendrait d'accomplir à l'école pour répondre aux exigences de celle-ci et de la société.

Vu tous les facteurs évoqués ici, nous nous trouvons devant une vaste problématique dont il n'est pas possible d'étudier chaque élément dans le cadre de ce travail. Nous choisissons donc de nous consacrer surtout à l'un de ces aspects, la formation des maîtres, qui peut jouer un rôle particulièrement important dans la production du phénomène décrit par l'opinion.

La question des effectifs pléthoriques par exemple n'existe pratiquement pas en dehors des centres populaires, si bien que l'on trouve même des classes de 10 à 15 élèves dans certaines écoles de l'intérieur du pays. Et, grâce à l'action des parents d'élèves, suppléant à l'insuffisance des crédits de l'Etat, les fournitures et matériels de première nécessité, y compris le mobilier scolaire, ne posent pas de problèmes graves dans beaucoup d'établissements. En revanche, en ville comme à la campagne, on se plaint du niveau "trop bas" des élèves qui, pour la plupart, ne savent ni lire, ni écrire de manière satisfaisante.

Or personne n'ignore que l'action du maître joue un rôle essentiel dans l'acquisition des connaissances chez les jeunes élèves de l'école primaire. Car les méthodes seraient-elles les plus modernes, les manuels et programmes scolaires les mieux élaborés, les réformes les plus justifiées et les mieux pensées, tout cela ne portera sans doute ses fruits que si le corps enseignant sait les utiliser et en tirer le meilleur parti possible. D'ailleurs, on entend souvent dire "qu'il vaut mieux avoir un bon enseignant sans programme qu'un programme parfait entre les mains d'un mauvais ^{enseignant}". Une telle formule montre justement l'importance du rôle du maître dans l'enseignement. Nous croyons en effet qu'un instituteur bien formé peut, même dans des conditions difficiles, réaliser un travail acceptable.

En conséquence, nous pensons que le problème de la formation des maîtres est de ceux qui méritent une attention particulière en vue d'un examen approfondi, d'une solution rapide et satisfaisante. D'où l'intérêt que nous y accordons.

La question essentielle que nous nous posons: à son sujet et qui constitue l'énoncé même de notre problématique est de savoir comment organiser la formation pour en améliorer la portée.

Vu que, d'autre part, les opinions des instituteurs et même des inspecteurs ne s'accordent pas sur les formules actuelles des stages pour les maîtres en cours d'emploi, nous nous posons fortement aussi la question de savoir comment organiser ce recyclage et ce perfectionnement pour qu'ils soient profitables à tous et concourent à une meilleure efficacité de l'enseignement congolais.

HYPOTHESE ET OBJECTIFS POURSUIVIS PAR NOTRE TRAVAIL

Après une enquête exploratoire auprès d'un certain nombre de personnes intéressées à la question de par leurs activités professionnelles, nous avons été amené à l'hypothèse suivante : la réussite de la nouvelle école congolaise dépend, dans une grande mesure, des maîtres bien formés, tant sur le plan intellectuel que professionnel.

Notre étude ne portera que sur les instituteurs du fondamental premier degré, cycle qui correspond à l'enseignement primaire, parce que les problèmes y sont considérables et variés. C'est d'ailleurs pour cette raison que le premier plan quinquennal congolais (1982 - 1986) y consacre une attention spéciale et fixe comme but d'en relever la qualité.

Nous voudrions savoir si les élèves de l'école normale congolaise sont capables, grâce à la formation reçue, de mener à bien cette action de rénovation pédagogique au fondamental premier degré et si le recyclage des instituteurs est organisé de manière à atteindre le même but. Nous voudrions également proposer des orientations et une stratégie nouvelle pour la formation et le recyclage, des maîtres du fondamental premier degré.

Nous espérons aussi que cette étude contribuera au développement de la recherche en sciences de l'éducation, grâce aux problèmes qu'elle pourrait susciter. Nous souhaitons enfin qu'elle provoque une meilleure perception de l'importance et de l'urgence de la formation, et serve de base à la discussion des problèmes de l'enseignement, parmi les formateurs et les services de l'éducation nationale, chargés d'orienter la préparation des programmes des écoles normales et des stages de tous ordres.

LIMITES DE LA RECHERCHE

Malgré notre volonté, il va sans dire que nous sommes limité , dans cette recherche, par divers facteurs :

- la complexité du sujet lui-même. En effet, trop de facteurs entrent en jeu pour la réussite d'une bonne politique de formation et de recyclage du corps enseignant (crédits, locaux, personnel compétent d'encadrement, élèves-maîtres à former, instituteurs à recycler, problèmes humains etc...).

- les relations qui s'établissent entre eux sont vite déroutantes, surtout lorsque l'on est, comme nous, encore inexpérimenté dans la recherche.

- la précarité des moyens informatifs (méthodes et techniques utilisées).

Est-ce à dire que notre travail ne présente plus d'in-

d'intérêt et manquera d'efficacité ? Pas du tout, si les instruments utilisés sont suffisamment variés, le champ de recherche suffisamment étendu pour atteindre les objectifs visés. Il faut dire aussi que nous avons bénéficié de circonstances exceptionnelles : nous avons, dans le cadre de nos activités professionnelles, effectué beaucoup de missions de contrôle dans toutes les régions de notre pays. Cela nous a mis en contact permanent avec les instituteurs dans leurs classes, et hors de la classe, ainsi qu'avec leurs encadreurs. Il nous a été donné aussi de contrôler, pendant les grandes vacances, divers centres de recyclage du corps enseignant. Et, naturellement, nous avons mis toutes ces occasions à profit pour réaliser les investigations nécessaires, ou compléter celles que nous avions déjà entreprises.

PRESENTATION RAPIDE DE LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE
DOCUMENTATION

Dans le souci de disposer des informations relatives au thème choisi et aux problèmes à étudier, nous avons tout d'abord rassemblé un certain nombre de matériaux, aussi variés que possible, parmi lesquels nous citons :

- différents J.O. / l'A.E.F. et de la République du Congo contenant les textes relatifs à l'organisation de l'enseignement et des écoles normales.
- une étude intitulée "histoire de l'enseignement primaire et secondaire au Congo".
- la loi 20/80 du 11/9/80 sur la réforme du système scolaire congolais.
- des documents divers (rapports de rentrée et de fin d'année scolaire des directions régionales de l'enseignement et des directions centrales).
- annuaires statistiques de la direction de la planification scolaire du Ministère de l'éducation

Nationale.

- publications du Ministère des Finances sur quelques exercices du budget de l'Etat.
- publications ou directives du Parti Congolais du Travail (P.C.T. sur l'école du peuple).
- enfin, des ouvrages, et périodiques consacrés aux problèmes de l'éducation en général, à ceux de la formation des maîtres en particulier.

LA PRE-ENQUETE

Sur la base de certaines questions que nous nous sommes posé au sujet de la formation des maîtres, nous avons cherché à discuter de vive voix avec quelques personnes liées étroitement à la profession enseignante. C'était notre pré-enquête, qui devait précéder l'enquête proprement dite. Elle s'est déroulée au cours de l'année 81 - 82 et a consisté en des entretiens semi-directifs avec des professeurs d'écoles normales, inspecteurs, et enseignants du fondamental premier degré. Elle nous a permis de nous faire déjà une idée des problèmes qui se posaient et de formuler notre hypothèse. A son tour, cette dernière nous a servi de guide dans l'élaboration des questionnaires utilisés dans notre enquête.

L'ENQUETE

Elle a commencé au mois de Février 1982, avec la distribution des questionnaires aux personnes retenues dans une population comprenant des professeurs d'écoles normales, des élèves-maîtres, des inspecteurs, conseillers pédagogiques, directeurs d'écoles et instituteurs de la République Populaire du Congo. En principe, elle n'a pas touché ceux des instituteurs qui n'assurent que des tâches administratives dans les bureaux,

à moins que ce ne soit pour un renseignement d'ordre purement administratif (grade des encadreurs, nombre de circonscriptions scolaires, d'inspecteurs titulaires, de délégués à ces fonctions).

Nous avons ensuite organisé notre travail suivant le plan indiqué ci-après.

PLAN DE TRAVAIL

Il se présente comme suit :

- Une première partie porte sur l'évolution historique de la formation des maîtres du fondamental premier degré et la réforme scolaire en République Populaire du Congo.
- Une deuxième examine les opinions, perceptions, attitudes des enquêtés sur la formation et le recyclage des maîtres, ainsi que la pratique pédagogique observée chez bon nombre d'instituteurs.
- Une troisième, enfin, tente de mener une réflexion sur la scolarité au Congo, le projet de l'école du peuple, et de proposer une stratégie nouvelle de la formation et du recyclage des instituteurs.